



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 099

Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de vote pour : 33

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions : 1

S'agissant du dernier Conseil d'Administration de la mandature 2020-2024, l'approbation du procès-verbal de séance a été organisée électroniquement entre le 8 et le 16 novembre 2024. Le procès-verbal du 18 octobre 2024 est approuvé (Cf. INTRANET – Vie institutionnelle – Conseils et Comités).

Signé le mardi 19 novembre 2024,
A 14:37:45
Par Pasquale Mammone, Président

Le président de l'Université d'Artois

Pasquale MAMMONE

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 18 octobre 2024**

• *Représentants des professeurs et assimilés*

Olivier CHOVAUX par procuration à Gabriel VELU
Anne DAGUET-GAGEY
Chafika DJELAL-DANTEC
Christophe LECOUTRE
Pasquale MAMMONE
Bertrand MAZURE
Gabriel VELU

• *Représentants des Autres Personnels Enseignants*

Christine BLONDEAU
Nicolas BLONDEL par procuration à Marie-Hélène GARCIA
Sylvie COSTE-MARQUIS
Marie-Hélène GARCIA
Jean-Christophe NICOLAS
Anne PARRAIN

• *Représentants des BIATSS*

Nicolas HUICQ
Nicolas KANIA par procuration à Virginie LECOUTEUX
Virginie LECOUTEUX
Luc MAES
Isabelle PRIEM
Catherine POREBSKI

• *Représentant des Usagers*

Joseph ALISSE

• *Personnalités extérieures*

Représentante du Conseil Général du Pas-de-Calais
Blandine DRAIN par procuration à Pasquale MAMMONE
Représentante du CNRS
Sonia DUVAL par procuration à Pasquale MAMMONE
Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
Denis LEFEBVRE
Représentante d'une organisation représentative des salariés
Nathalie HARDAT par procuration à Gabriel VELU

Représentante d'une entreprise

Dominique CAELEN par procuration à Anne DAGUET-GAGEY

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Hamed CHENITI

• *Membres excusés*

Tanguy LE MARC'HADOUR

Frédéric WYRWALSKI

Membre de droit

Damien FREBOURG, représentant Madame la Rectrice

Membres de droit invités avec voix consultative

Fabien CAQUERET, Agent Comptable

Laurence DELOFFRE, Responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques

Ludovic DENIAU, Directeur Général des Services

Philippe DUEZ, Directeur de l'UFR EGASS

Ahmed EL KALADI, Directeur de l'UFR des Langues

Cécile MACHUT, Directrice de l'IUT de Béthune

Marie-Pierre PARENTON, Directrice de l'IUT de Lens

Autres invités

Sonia BARBO, FCU

Kelig Le Grand, Directeur des Ressources Humaines

Damien LEROY, Directeur des Systèmes d'Information

Fabien PAPI, Directeur des Affaires Financières

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

I. GOUVERNANCE

1. Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2024 (vote)
2. Points d'actualité
3. Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2026 [COMP] (vote)

II. BUDGET-FINANCES

4. Budget rectificatif n° 2 – 2024 (vote)
5. Projet de migration de l'infrastructure réseau (vote)
6. Acceptation du produit de la vente d'un véhicule par l'intermédiaire de la Direction nationale d'interventions domaniales (vote)
7. Sortie d'inventaire physique (vote)

III. RESSOURCES HUMAINES

8. Campagne d'emplois 2025 (vote)
9. Règles applicables aux services d'enseignement et référentiel d'équivalences horaires pour les années universitaires 2023-2024 et 2024-2025 (vote)
10. Contingent de congés pour recherches ou conversions thématiques au titre de l'année universitaire 2025-2026 (vote)
11. Contingent d'aménagements de service des enseignants du second degré et des enseignants contractuels en CDI au titre de l'année universitaire 2025-2026 (vote)
12. Demande d'agrément et modification d'agrément pour le recrutement de services civiques (vote)

IV. RECHERCHE

13. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – FEDER - programmation 2024 – laboratoire LSEE (vote)
14. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MOSOPs – FEDER -programmation 2024 – laboratoire LBHE (vote)
15. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet Fonds pour une Transition Juste – E-MOBI – Laboratoire LSEE (vote)
16. Convention de reversement dans le cadre du projet ANR INSECTION « Développement d'une bioraffinerie d'insectes – Production de farines et d'isolats à haute valeur ajoutée pour l'alimentation humaine » – Laboratoire BioEcoAgro (vote)
17. Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres Build Value « valoriser le secteur de la construction en favorisant l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental pour réussir la décarbonation » - Laboratoire LGCgE (vote)
18. Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres VALCELMAT « Fonctionnalisation des substrats et fibres cellulose pour obtention de nouveaux matériaux » - Laboratoire UTA (vote)
19. Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - Laboratoire CRIL (vote)

20. Durée d'amortissement du robot qui sera acquis dans le cadre du financement Interreg VI France Wallonie Flandres Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - Laboratoire CRIL (vote)
21. Critères d'attribution des bourses/aides aux doctorants en cotutelle (vote)

V. FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

22. Proposition de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription [modification] (vote)
23. Tarifs FCU 2024/2025 – modification – ajout des tarifs VAP et VAE (vote)
24. Proposition d'exonération des Demandeurs d'Emploi suite aux modifications de prise en charge du Conseil Régional (vote)
25. Exonération exceptionnelle des frais de jury de candidats VAE dans le cadre de la réforme (vote)
26. Rétrocession de la part CVEC 2023/2024 aux IFSI (vote)
27. Tarifs des activités de l'Institut Confucius pour l'année 2024-2025 (vote)
28. Convention Erasmus+ 2024-1-FR01-KA171-HED-000228513 "Mobilité soutenue par les fonds de politique extérieure" (vote)
29. Avenant n°1 à la convention de subvention Erasmus+ 2023-1-FR01-KA131-HED-000132052 (vote)
30. Proposition de remise gracieuse de dette d'un étudiant (vote)

Monsieur le président ouvre la séance à 9h30. Il excuse l'absence des membres retenus par les expertises, notamment des laboratoires, menées actuellement par l'Hcéres.

GOUVERNANCE

Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2024

Monsieur le président soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 5 juillet 2024.

M. le DGS précise que la validation du compte rendu du présent CA sera organisée par mail, puisqu'il s'agit de la dernière réunion de la mandature.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2024, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Points d'actualité : Ecole d'ingénieurs

M. le président informe le conseil de la présence, cette semaine et durant deux jours, de la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI) venue expertiser l'école d'ingénieurs.

La CTI doit rendre un avis sur trois demandes d'ouverture formulées au sein de cette école : deux nouvelles filières, en génie industriel-logistique et en génie civil, et un cycle préparatoire intégré.

Une première restitution a été effectuée à l'issue des deux journées de visites et d'entretiens avec les collègues : elle s'est avérée peu rassurante s'agissant des deux nouveaux départements. La CTI a estimé que les collègues manifestaient peu de motivation, peu de « passion » et qu'il ne se dégageait pas des entretiens un sentiment clair d'adhésion au projet. Or, pour la CTI, l'esprit d'école est indispensable pour qu'elle donne un avis favorable.

M. le président regrette que les collègues aient manqué d'enthousiasme et serait déçu si ce projet d'ouverture de deux départements supplémentaires n'aboutit pas. L'école d'ingénieur, projet phare pour notre université, pourrait en effet, avec la plate-forme TECH3, donner par son attractivité et son rayonnement un avenir meilleur au pôle Béthunois. Il exprime ses craintes pour l'avenir de la FSA.

Gabriel Vélou précise qu'un pré-rapport sera communiqué à l'université mi-novembre, qu'il sera possible d'y répondre. L'avis définitif de la CTI sera formulé en décembre.

M. le président conclut en espérant que les réponses apportées au pré-rapport seront susceptibles de convaincre la CTI. L'existence de l'EIA et de son département génie électrique ne sont en revanche absolument pas remise en cause. La classe préparatoire intégrée devrait quant à elle recueillir un avis favorable.

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2026

M. le président rappelle que le COMP s'inscrit dans la continuité du Dialogue Stratégique de Gestion mené auparavant par le Rectorat et se négocie désormais tous les trois ans, directement avec le Ministère. Il permet l'obtention, pour des projets stratégiques partagés avec l'Etat, de dotations financières versées sur trois ans (50% en année 1, 30% en année 2 et 20 % en année 3).

L'université a donc proposé des projets organisés autour de 6 objectifs relatifs à l'offre de formation et à la recherche :

- Politique de formation : création d'une école d'ingénieurs (recrutement de deux enseignants et de deux BIATS) et déploiement d'une Approche Par Compétences pour répondre aux besoins du territoire et dans les métiers en tension ;
- Renforcement des ressources humaines (ingénieurs) et matérielles de Tech3E ;

- Politique de mobilité douce et de formation à la transition écologique et développement soutenable ;
- Bien être et santé mentale des étudiants (recrutement d'un coordonnateur) ;
- Outils au service d'une politique Qualité ;
- Utilisation de l'intelligence artificielle pour amplifier le développement industriel dans l'écosystème de l'établissement (recrutement d'un IGR rattaché au LGi2A dans le cadre de MAIA).

Les moyens demandés par l'université ont été accordés dans leur quasi intégralité par le ministère, pour un montant de 2,132 M€ sur trois ans. Ils seront essentiellement utilisés en masse salariale. Le versement de la première part est arrivé tardivement, trop tard pour assurer la dépense sur l'exercice : les crédits vont donc tomber en réserve, mais les universités ont reçu l'assurance qu'elles seront autorisées à puiser dans leurs fonds de roulement pour des dépenses de personnel visant à honorer les objectifs du COMP.

S'agissant de l'école d'ingénieur, les moyens obtenus permettent d'amorcer le démarrage, puisqu'à terme il est prévu que l'école se finance au travers des recettes d'apprentissage.

Dans le contexte budgétaire national actuellement tendu, il semblerait que les COMP soient préservés, contrairement aux dispositions issues de la LPR, dont certaines pourraient être suspendues. S'agissant de la LPR, des assurances ont cependant été obtenues pour ce qui relève de l'application du régime indemnitaire RIPEC. On ne peut qu'espérer que l'augmentation prévue du montant des contrats doctoraux (de 1400 euros à 1700 euros aujourd'hui, pour atteindre 1900 euros en 2027) soit maintenue. Des doutes subsistent en ce qui concerne les crédits de l'ANR et les chaires de professeur junior.

Joseph Alisse se dit en accord avec la stratégie générale qui se dégage de ce COMP.

S'agissant de la transition écologique, il estime cependant que l'accent devrait davantage être mis sur les infrastructures plutôt que sur la sensibilisation. Il donne l'exemple de son UFR, à Douai, où le garage à vélo est situé dans une zone peu sécurisée, ce qui n'encourage pas les étudiants à utiliser ce mode de transport. L'absence de vestiaire constitue un autre frein.

Gabriel Vélou explique que les deux aspects, de sensibilisation et d'action sur les infrastructures, sont pris en compte. De nouveaux garages à vélos sécurisés, accessibles uniquement avec la carte multi services, sont en projet sur tous les sites, le premier sera opérationnel à Liévin. Des bornes électriques permettant de recharger les véhicules sont en cours d'installation. Enfin, l'université étudie la mise en place d'ombrières sur les parkings afin de produire elle-même de l'électricité, et réduire sa consommation. Les toitures, qui ne peuvent pas être équipées de panneaux solaires, pour des raisons de charge, vont être recouvertes d'une peinture assurant une meilleure isolation contre la chaleur.

Sylvie Coste Marquis explique que la question de l'installation de vestiaires permettant aux cyclistes de faire sécher leurs vêtements avait été évoquée et prise en charge lors du groupe de travail sur la mobilité. La nécessité de prévoir des possibilités de recharge électrique des phares des vélos y a également été évoquée. Elle incite les étudiants à participer à ces groupes de travail pour y faire valoir leurs idées.

Joseph Alisse s'interroge également sur l'axe « santé mentale » et demande quelles modalités seront mises en œuvre pour atteindre l'objectif de 30 % d'étudiants formés en santé mentale.

M. le président excuse l'absence d'Isabelle Caby, vice-présidente en charge de la vie étudiante, retenue par une expertise HCERES, et qui aurait pu répondre plus précisément. Il explique

toutefois que cet objectif pourra être atteint grâce à un partenariat avec le pôle territorial de santé mentale. Le recrutement d'un coordonnateur du projet est prévu dans le COMP. La santé mentale des étudiants est aussi une priorité nationale : le rectorat organise sur ce thème le 19 novembre une réunion à laquelle ont été conviées les universités de région académique.

Anne Daguet-Gagey précise que ce partenariat permettra une prise en charge plus rapide des étudiants et un suivi de leurs situations.

M. le président termine sur ce point en faisant valoir le programme de formation à destination des personnels.

Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2026 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

BUDGET-FINANCES

Budget rectificatif n°2 – 2024

Gabriel Vélou présente le deuxième budget rectificatif de l'année 2024. Le vote d'un budget rectificatif permet de corriger le budget initial afin qu'il soit le plus proche possible des dépenses et recettes réelles. Le budget initial a été présenté en décembre 2023, et le BR1 voté en juillet. Gabriel Vélou insiste sur le fait que l'exercice 2024 se distinguera des exercices antérieurs, dans la mesure où la pratique des reports budgétaires n'est désormais plus autorisée.

Les recettes encaissées augmentent de 1.241 M€, soit environ 1 % (+2.311 M€ au regard du budget initial), pour un montant de 116 227 946 €. Les autorisations d'engagement de 126 718 788 € diminuent de 4.016M€, soit environ 3% (- 2.933 M€ par rapport au BI). Les crédits de paiement de 123 721 318 € diminuent de 1.686 M€ soit environ 1.4%. (- 841 498 euros par rapport au budget initial).

Les évolutions principales concernent :

- L'actualisation de la SCSP, en augmentation de 1.235 M€ après la notification intermédiaire reçue en juillet, cette augmentation intégrant le financement du COMP 2024 pour 1 066 M€.
- De nouvelles recettes en apprentissage (+ 56 508 euros) ;
- La diminution des AE liée à des déprogrammations d'opérations principalement liées à TECH 3E (- 3.475 M€) ;
- Une diminution des CP, en masse salariale en raison de recrutements infructueux (- 357 401 euros), et de déprogrammations de crédits de fonctionnement (- 958 035 euros).

Ce budget rectificatif est marqué par de nombreuses variations, essentiellement provoquées par des déprogrammations et des redéploiements d'opérations. Le solde budgétaire prévisionnel reste déficitaire de 7 443 372 € (- 2.978 M€ au regard du BR1). Le résultat prévisionnel est déficitaire de 844 950 €. La capacité d'autofinancement s'établit à 2 950 857 €. Le prélèvement sur fonds de roulement devrait être de 5 307 873 €, en baisse de 2.900 M€ au regard du BR1.

Fabien Papi précise que les crédits déprogrammés ne sont pas annulés : les besoins existent toujours, ils sont simplement décalés dans le temps : des opérations ou des marchés n'ont pas encore pu être finalisés en 2024 mais la dépense sera effective en 2025.

Le budget rectificatif n°2 - 2024 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Projet de migration de l'Infrastructure réseau

Damien Leroy, DSI, explique que le projet concerne non seulement le wifi, mais plus largement l'ensemble de l'infrastructure réseau afin de la faire migrer de la solution constructeur CISCO, opérateur historique de l'université, vers FORTINET.

Le matériel à remplacer est constitué des cœurs de réseau, des routeurs, de plus de 500 bornes wifi, et environ 200 commutateurs (« switch »). Le matériel présent à l'IUT de Béthune ne sera pas remplacé car il n'est pas obsolète. Les routeurs sont dans tous les cas à changer avant février car le nouveau prestataire de fibre retenu par NOROPALE migre vers une fibre 10 giga sur les sites de Lens, Béthune et Arras : ce débit n'est pas supporté par les routeurs actuels.

Une étude complète de la couverture WIFI est également prévue, la précédente étude datant de 15 ans. Depuis, la DSI a remplacé les bornes à l'identique au fur et à mesure, mais sans prendre en considération les évolutions technologiques. Il était donc nécessaire de réétudier l'ensemble du dispositif et d'envisager un redéploiement de l'implantation des bornes pour une couverture d'ensemble plus performante. Les nouvelles bornes permettront de mieux gérer les protocoles liés à la téléphonie mobile et à l'utilisation d'ordinateurs portables.

Le choix de FORTINET est justifié par des éléments de sécurité : depuis un peu plus d'un an l'université est victime, comme d'autres établissements, d'attaques informatiques. Une partie du VPN a déjà été changée, assurant une authentification renforcée. Le firewall principal du campus d'Arras a été également remplacé par un firewall FORTINET. Continuer à déployer la technologie FORTINET s'inscrit donc dans le souci d'harmoniser l'ensemble de l'infrastructure.

En termes financiers, le projet comprend l'achat des équipements cités (environ 1.400 M€), et le financement de licences d'installation et d'assistance d'une durée de 5 ans (environ 500 000 euros).

Enfin, il sera sans doute possible d'envisager des liens en recherche entre FORTINET et l'université d'Artois.

Bertrand Mazure demande, puisque l'étude de la couverture Wifi est seulement en cours de réalisation, comment le nombre de bornes à acheter a été arrêté.

Damien Leroy précise que cette étude est déjà réalisée pour deux sites, Arras et FSA qui totalisent à eux deux près de 200 bornes. Il apparaît que le nombre de bornes à prévoir reste sensiblement le même (moins de 5% de différence) ; en revanche leur distribution spatiale évolue fortement. Il a donc été possible d'extrapoler le nombre total de bornes. Enfin le coût d'une borne étant d'environ 250 euros, il ne serait pas difficile d'en acheter un peu plus.

Bertrand Mazure envisage donc que le budget prévu puisse être plus élevé qu'annoncé : sur le site de Lens, il estime en effet que les bornes sont en nombre insuffisant, en raison de la configuration des locaux, notamment l'existence des deux cours intérieures formant une cage de Faraday.

Il demande si le passage à FORTINET induit également un changement des câbles.

Damien Leroy répond par l'affirmative, le changement de localisation des bornes ainsi que leur caractéristique de « double induction » impliquant le remplacement des câbles.

Bertrand Mazure demande quel sera le calendrier de déploiement, et comment seront organisées les coupures de réseau nécessaires.

Damien Leroy répond que la totalité du déploiement sera terminée en 2025, dont 80% avant l'été. Les coupures de service interviendront principalement au moment du changement du cœur de réseau à Arras, et des routeurs de chaque site. Le temps estimé de coupure est d'environ 15 minutes par site. Ces coupures seront effectuées de préférence entre midi et 14 heures.

D'autres coupures, plus sectorielles, plus nombreuses et de l'ordre de 5 à 10 minutes, seront nécessitées par le changement des « switches » : ces coupures seront programmées en concertation avec les sites, afin de s'assurer que le moment de la coupure n'impacte pas d'opérations sensibles, comme des examens par exemple. Une personne dite « en régie », fournie par le prestataire, se rendra sur place pour planifier le déploiement, et trois agents de la DSI sont mobilisés sur le projet.

Bertrand Mazure demande si des formations à l'utilisation des nouveaux matériels techniques seront proposées aux personnels sur site, qui connaissent CISCO mais pas FORTINET.

Damien Leroy explique qu'un plan de formation est mis en place à la DSI par la DRH afin de permettre aux agents d'obtenir des certifications FORTINET. Les certifications vont jusqu'au niveau 7 : les personnels de la DSI seront formés jusqu'au niveau 5 et 6 au cours du premier trimestre 2025. La technologie FORTINET est abordable pour des personnes ayant des bonnes connaissances en infrastructures réseaux. Il se dit favorable à ce que des équipes locales s'inscrivent également dans ce plan de formation.

Le projet de migration de l'Infrastructure réseau est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Acceptation du produit de la vente d'un véhicule par l'intermédiaire de la Direction nationale d'interventions domaniales

Monsieur l'agent comptable explique que l'université a cédé en juillet 2024 un véhicule lors d'une vente aux enchères.

La réglementation en vigueur prévoit que le conseil d'administration est compétent pour accepter le prix de cession de ce véhicule arrêté à la somme totale de 11 400 €.

L'acceptation du produit de la vente du véhicule par l'intermédiaire de la Direction nationale d'interventions domaniales est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Sortie d'inventaire physique

Fabien Papi précise que cette sortie d'inventaire comprend à la fois une régularisation des sorties d'inventaire de 2023, suite à une remarque du commissaire aux comptes, et des sorties relatives à l'exercice 2024.

La sortie d'inventaire est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

RESSOURCES HUMAINES

Campagne d'emplois 2025

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 03 octobre 2024

Avant de débiter l'examen des points relatifs aux ressources humaines, M. le président présente Kelig Le Grand, nouveau DRH et DGS adjoint de l'université qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre. Kelig Le Grand se présente rapidement en expliquant qu'il a effectué l'essentiel

de sa carrière dans l'enseignement supérieur, notamment à l'UPJV où il a été DRH avant d'être en poste dans le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines. Il se dit ravi d'intégrer l'université d'Artois.

Monsieur le président et M. le DGS présentent la campagne d'emplois 2025.

Ils commentent ligne à ligne le tableau adressé aux membres du conseil en soulignant les spécificités suivantes.

La règle générale de publication de tous les emplois, enseignants ou BIATSS, devenus vacants, par mutation ou départ à la retraite sans gel, est maintenue, cette année encore.

Des emplois en création sont également publiés, car ils bénéficient de financements, par exemple au travers du COMP, du PIA, ou des ressources de la FC.

Ainsi, le poste de MCF (EIA/LGI2A), poste en création financé dans le cadre du COMP, est destiné à l'école d'ingénieur pour des missions d'enseignement en logistique : si la nouvelle filière de génie industriel-logistique de l'école d'ingénieur n'est pas accréditée, l'emploi prévu n'existera pas car les moyens obtenus dans le cadre du COMP ne peuvent être utilisés à d'autres fins que leur objectif. D'autres emplois sont financés sur les moyens obtenus dans le cadre du COMP : un PR (EIA/LSEE), un technicien (EIA).

Deux CPJ sont proposées : les CPJ sont prévues par la LPR, et, pour l'heure, il n'est pas certain que leur financement soit maintenu. Sur la thématique de l'intelligence artificielle, des recrutements sur CPJ ont eu ou auront lieu en 2023 (informatique, CRIL), en 2024 (IA pour la chimie, UCCS). Une troisième CPJ, prévue depuis trois ans, est proposée en rattachement au LSEE.

Une seconde CPJ est proposée pour l'UFR des sciences/CRIL : l'an dernier le ministère avait proposé aux établissements de candidater à l'attribution de CPJ restées non pourvues. L'université d'Artois avait donc décidé de candidater, sans succès en 2024. Elle réitère cette tentative pour 2025.

Deux postes de PR en section 02-droit public sont proposés, l'un pour l'UFR droit/ CEP l'autre pour l'UFR EGASS/Textes et Cultures : les ouvertures de ces recrutements, s'agissant des sections 01 à 06, sont plus compliquées que dans les autres sections du CNU et ne relèvent pas de la seule volonté de l'université, en raison de l'existence du concours d'agrégation. On peut espérer obtenir l'un des deux emplois demandés.

Des emplois sont créés pour les deux IUT, ils ont été obtenus dans le cadre de la mise en place du BUT.

Certains des emplois BIATSS proposés ont pour objectif d'aligner le niveau des corps des agents exerçant des missions identiques dans des pôles ou structures différents. C'est le cas de l'emploi d'ASI- Cap Avenir- responsable de pôle qui permettrait également de titulariser un personnel en CDI ou encore de l'emploi d'IGE- DPL- adjoint du directeur, les autres directions disposant d'un adjoint.

Un emploi d'ATRF au SUAPS, et un autre à l'UFR sciences sont proposés en création pour stabiliser des postes financés sur crédits CVEC pour le premier, et sur crédits « oui si » pour le second.

L'emploi d'ASI BAPJ, profil de responsable administratif de l'UFR d'histoire Géographie, a fait l'objet de deux publications successives infructueuses en examen professionnel LPR. Il est cette fois proposé de l'ouvrir au concours ITRF traditionnel.

Marie-Pierre Parenton s'étonne de ne pas voir apparaître un emploi de catégorie C pour l'IUT de Lens, sur un poste de secrétaire pédagogique, emploi vacant par départ à la retraite au 01/09/2025.

Ludovic Deniau explique que le départ en retraite a été confirmé trop tardivement pour que l'emploi soit ajouté au tableau avant la réunion des instances, notamment celle du CSAE. Il précise que l'emploi pourra être ajouté dans le cadre d'une campagne complémentaire soumise au CSAE et au conseil d'administration avant la fin de l'année civile.

La campagne d'emplois 2025 est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Règles applicables aux services d'enseignement et référentiel d'équivalences horaires pour les années universitaires 2023-2024 et 2024-2025

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 03 octobre 2024

Anne Daquet-Gagey explique que ce point comprend deux documents ; un rectificatif portant sur le référentiel applicable en 2023-2024 et le référentiel pour l'année en cours.

Elle explique que la numérotation a fait l'objet d'une correction technique (numérotation jusque 16 ter et non pas 16).

Le rectificatif du référentiel 2023/2024 porte sur l'ajout d'une responsabilité pédagogique n° 25 correspondant à la responsabilité du pôle SUAPS (20 à 25 heures), afin de tenir compte, en l'absence de personnel titulaire, du recrutement d'un personnel vacataire pour le pôle de Douai.

Le référentiel 2024/2025 est modifié sur le point relatif à la VAE (activités d'encadrement d'étudiants- accompagnement individualisé et participation aux jurys, responsabilité numéro 6 et responsabilité numéro 22) : les forfaits horaires sont modifiés. La responsabilité de pôle SUAPS (Responsabilité numéro 25) est pérennisée en 2024/2025.

Les règles applicables aux services d'enseignement et référentiel d'équivalences horaires pour les années universitaires 2023-2024 et 2024-2025 sont adoptées à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Contingent de congés pour recherches ou conversions thématiques au titre de l'année universitaire 2025-2026

Anne Daquet-Gagey rappelle qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques susceptibles d'être accordés par l'établissement.

Pour l'année universitaire 2025-2026 il est proposé de fixer à 6 le nombre de semestre de CRCT à attribuer au titre de l'université d'Artois. L'an dernier, des CRCT supplémentaires, au nombre de trois, avaient été obtenus dans le cadre de la LPR. L'établissement n'ayant aucune information en ce sens à ce jour, il est proposé de revenir au nombre de 6 CRCT traditionnellement retenu par l'université.

Le contingent de congés pour recherches ou conversions thématiques au titre de l'année universitaire 2025-2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Contingent d'aménagements de service des enseignants du second degré et des enseignants contractuels en CDI au titre de l'année universitaire 2025-2026

Anne Daguet-Gagey indique qu'il appartient également au conseil d'administration de fixer le nombre d'aménagements de service qu'il souhaite attribuer.

Il est proposé de fixer à 2 fois 192 H Td le nombre d'aménagements de service à attribuer à des enseignants du second degré ou à des enseignants contractuels en CDI préparant une thèse, un concours de l'enseignement supérieur ou poursuivant des travaux de recherche antérieurement engagés.

Le contingent d'aménagements de service des enseignants du second degré et des enseignants contractuels en CDI au titre de l'année universitaire 2025-2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande d'agrément et modification d'agrément pour le recrutement de services civiques

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 septembre 2024.

Ludovic Deniau explique que toute nouvelle décision de recrutement au titre du service civique doit faire l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat, demande précisant le profil ouvert au recrutement. Il s'agit ici de l'UFR EGASS qui souhaite recruter un agent en service civique pour assurer la gestion de ses *alumni*.

La demande de recrutement supplémentaire entraîne une modification de l'agrément, qui doit faire l'objet d'un vote en conseil d'administration.

La demande d'agrément et modification d'agrément pour le recrutement de services civiques est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RECHERCHE

Monsieur le Président précise que tous les points suivants ont reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission recherche du 4 octobre 2024. Il s'agit essentiellement de valider des demandes de subvention pour des projets de recherche ou des colloques.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – FEDER – programmation 2024 – laboratoire LSEE

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

La demande d'aide pour l'université est de 263 261 euros pour un cout total du projet de 400 171 euros.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – FEDER – programmation 2024 – laboratoire LSEE est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MOSOPs – FEDER – programmation 2024 – laboratoire LBHE

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 4 octobre 2024.

La demande d'aide pour l'université est de 632 000 euros pour un cout total du projet de 768 500 euros. Le porteur de projet est l'UPJV. Les fonds propres, constitués par la valorisation des dépenses de personnel, sont apportés par l'université pour un montant de 136 500 euros.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MOSOPs – FEDER – programmation 2024 – laboratoire LBHE est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet Fonds pour une Transition Juste – E-MOBI – laboratoire LSEE

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

La demande d'aide pour l'université est de 740 412 euros pour un cout total du projet de 1 064 089 euros. Les fonds propres, constitués par la valorisation des dépenses de personnel, sont apportés par l'université pour un montant de 248 682 euros.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet Fonds pour une Transition Juste – E-MOBI - Laboratoire LSEE est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de reversement dans le cadre du projet ANR INSECTION « Développement d'une bioraffinerie d'insectes – Production de farines et d'isolats à haute valeur ajoutée pour l'alimentation humaine » - Laboratoire BioEcoAgro

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

La demande d'aide pour l'université est de 455 418 euros pour un cout total du projet de 911 251 euros.

La convention de reversement dans le cadre du projet ANR INSECTION « Développement d'une bioraffinerie d'insectes – Production de farines et d'isolats à haute valeur ajoutée pour l'alimentation humaine » - Laboratoire BioEcoAgro est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres Build Value « valoriser le secteur de la construction en favorisant l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental pour réussir la décarbonation » - laboratoire LGCgE

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

La demande d'aide pour l'université est de 170 043 euros pour un cout total du projet de 283 406 euros. Les fonds propres, constitués par la valorisation des dépenses de personnel, sont apportés par l'université pour un montant de 113 362 euros.

La convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres Build Value « valoriser le secteur de la construction en favorisant l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental pour réussir la décarbonation » - laboratoire LGCgE est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres VALCELMAT « fonctionnalisation des substrats et fibres cellulosiques pour obtention de nouveaux matériaux » - Laboratoire UTA

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

La demande d'aide pour l'université est de 418 566 euros pour un cout total du projet de 697 610 euros. Les fonds propres, constitués par la valorisation des dépenses de personnel, sont apportés par l'université pour un montant de 279 044 euros.

La convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres VALCELMAT « fonctionnalisation des substrats et fibres cellulosiques pour obtention de nouveaux matériaux » - Laboratoire UTA est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - laboratoire CRIL

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

La demande d'aide pour l'université est de 217 946 euros pour un cout total du projet de 363 244 euros.

Bertrand Mazure précise que ce projet est mené en partenariat avec 6 partenaires de part et d'autre de la frontière Belge, avec l'université de Mons. Il porte sur les industries culturelles et créatives. Le CRIL va particulièrement s'intéresser à l'accompagnement à l'innovation technologique et à l'intelligence artificielle de ces industries. Le muséo lab (Louvre Lens Valley) est également partenaire et pourra bénéficier de l'achat de nouveaux équipements. Les fonds propres, constitués par la valorisation des dépenses de personnel, sont apportés par l'université.

La convention de financement dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - laboratoire CRIL est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Durée d'amortissement du robot qui sera acquis dans le cadre du financement Interreg VI France Wallonie Flandres Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - laboratoire CRIL

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

Bertrand Mazure précise que, dans le cadre de ce même projet, il est prévu d'acquérir un robot qui sera mis à disposition du muséo lab. Il est proposé de réduire à 4 ans (durée du projet) au lieu de 10 ans la durée d'amortissement de ce bien, afin que le coût de l'amortissement soit financé sur les fonds du projet, et n'impacte pas ensuite le budget de l'université.

Fabien Papi explique que les financeurs souhaitent que les couts d'amortissement soient inclus dans le projet. Toutefois, la difficulté réside dans le fait que les projets n'ayant pas tous la même durée, il est impossible d'utiliser une durée type d'amortissement, et qu'il est nécessaire de faire voter ces durées au cas par cas.

La durée d'amortissement du robot qui sera acquis dans le cadre du financement Interreg VI France Wallonie Flandres Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - laboratoire CRIL est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Critères d'attribution des bourses/aides aux doctorants en cotutelle

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la recherche du 04 octobre 2024.

Monsieur le président précise que ce point a fait l'objet d'une délibération en 2023, qu'il convenait de préciser en indiquant que :

- le sujet doit être transmis lors de la campagne d'allocations doctorales et validé en commission recherche, selon la même procédure que pour les autres doctorants,
- le doctorant doit bénéficier d'une bourse du ministère, de l'Etat, d'un organisme de recherche ou d'une université (à la place d'une bourse du pays partenaire).

Les critères d'attribution des bourses/aides aux doctorants en cotutelle sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

Proposition de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription (modification)

Monsieur le président précise qu'il s'agit d'apporter une modification au document récapitulatif des situations d'exonération des droits d'inscription.

La modification concerne l'école d'ingénieurs : un paragraphe VIII a été ajouté pour permettre aux étudiants inscrits en première année du cycle d'ingénieur d'être exonérés des droits d'inscription au titre de leur inscription seconde en licence 3. Ils s'acquittent alors du seul droit au taux plein affaissant à l'école d'ingénieur, et ceci sous réserve des dispositions d'exonération, déjà votées, applicables aux étudiants extracommunautaires (article 11 de la note).

La proposition de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription (modification) est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Tarifs FCU 2024/2025 – modification – ajout des tarifs VAP et VAE

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 septembre 2024.

Sonia Barbo explique qu'il s'agit de mettre au vote les tarifs VAP et VAE identiques à ceux de l'an dernier. En effet, si la réforme VAE semble compromise, il a toutefois semblé préférable de publier les tarifs pour le cas où la réforme serait remise sur les rails.

Les tarifs FCU 2024/2025 – modification – ajout des tarifs VAP et VAE tels que communiqués aux membres du conseil, sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Proposition d'exonération des Demandeurs d'Emploi suite aux modifications de prise en charge du Conseil Régional

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 septembre 2024.

Sonia Barbo explique que jusqu'à présent le conseil régional accordait à l'université une subvention permettant de couvrir les frais de formation des demandeurs d'emploi. Cette modalité a évolué cette année : les demandeurs d'emploi doivent désormais mobiliser leur CPF, que la Région abonde à hauteur de 5000 euros ou 4000 euros en fonction des formations, ce qui ne couvre pas la totalité du coût. C'est pourquoi il est proposé d'exonérer les

demandeurs d'emploi du reste à charge.

La proposition d'exonération des Demandeurs d'Emploi suite aux modifications de prise en charge du Conseil Régional, telle que communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Exonération exceptionnelle des frais de jury de candidats VAE dans le cadre de la réforme

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 septembre 2024.

Sonia Barbo rappelle que la réforme de la VAE a été abandonnée. La plateforme mise en place il y a un an, sur laquelle 7 diplômes de l'université d'Artois apparaissaient, a été fermée en juin pour rouvrir en juillet. Les 7 diplômes n'y apparaissent plus, alors que 39 candidats y avaient d'ores et déjà démarré une procédure VAE, procédure qui devait initialement être entièrement prise en charge. Ceux d'entre eux qui avaient démarré un accompagnement avec l'université d'Artois, tout comme ceux en attente de recevabilité ont accepté de mobiliser leur CPF, ce qui n'était pas prévu au départ. Il reste 11 candidats accompagnés par un architecte accompagnateur de parcours externe à l'université, prêts à passer en jury VAE. Les frais de passage en jury VAE s'élèvent à 350 euros. Compte tenu du contexte, il est proposé au conseil d'administration d'exonérer totalement de ces frais les candidats non imposables, et à 50 % les candidats imposables.

L'exonération exceptionnelle des frais de jury de candidats VAE dans le cadre de la réforme est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Rétrocession de la part CVEC 2023/2024 aux IFSI

Monsieur le président explique qu'il s'agit d'adopter le montant, pour l'année 2023-2024, de la part CVEC reversée à chaque institut de formation en soins infirmiers (IFSI) partenaire.

Les étudiants des 6 IFSI partenaires sont inscrits à l'université d'Artois, et à ce titre doivent s'acquitter de la CVEC (74.26 euros). En contrepartie, ils bénéficient de certains services de la vie étudiante.

Une partie de la CVEC doit cependant être reversée à chaque IFSI. Cette part est calculée au prorata du nombre d'étudiants s'étant acquittés du droit CVEC. Elle est fixée à 65 % du montant de la CVEC. Le montant total du reversement, sur la base de 1 885 étudiants inscrits, est de 90 987,07 euros.

La rétrocession de la part CVEC 2023/2024 aux IFSI est approuvée par 18 voix pour et une abstention.

Tarifs des activités de l'Institut Confucius pour l'année 2024-2025

Monsieur le Président indique que les tarifs n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'année précédente, à l'exception des droits d'inscription aux ateliers de calligraphie chinoise qui affiche pour les extérieurs (public hors étudiant et personnel de l'université d'Artois) une baisse de 2€. Le tarif s'élève donc à 80€ en 2024/2025, contre 82€ en 2023/2024.

Les tarifs des activités de l'Institut Confucius pour l'année 2024-2025 sont adoptés à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Convention Erasmus+ 2024-1-FR01-KA171-HED-000228513 « mobilité soutenue par les fonds de politique extérieure »

Ahmed El Kaladi explique que cette convention résulte d'un appel à projet dont l'université d'Artois a été lauréate, en dépit d'une rude concurrence, et qui lui permet d'organiser des mobilités entrantes en provenance de Guinée (agro-alimentaire), Côte d'Ivoire (agro-alimentaire), Afrique du sud (FLE et Chimie) et Bosnie (FLE). Elle obtient ainsi une subvention de 102 530 euros. Il regrette ne pas avoir réussi à décrocher ce type de convention avec les pays du Maghreb, sur le domaine de l'intelligence artificielle, la concurrence étant trop forte.

La convention Erasmus+ 2024-1-FR01-KA171-HED-000228513 « mobilité soutenue par les fonds de politique extérieure » est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Avenant n°1 à la convention Erasmus+ 2023-1-FR01-KA131-HED-000132052

Ahmed El Kaladi rappelle que la convention Erasmus+ 2023-1-FR01-KA131-HED-000132052, avait été approuvée à l'unanimité lors du conseil d'administration du 13 octobre 2023. Le montant de la subvention était de 272 665 €.

L'université doit cependant aujourd'hui rembourser à l'agence Erasmus 131 450 euros, non pas en raison d'une mauvaise gestion, ou de fonds non dépensés, mais simplement parce que les règles de versement des subventions ont changé, passant d'une gestion de projet sur deux ans à un gestion annuelle. Pour assainir la situation financière, il est procédé à un reversement des crédits à l'Agence, qui les octroiera à nouveau sous la forme d'une nouvelle subvention.

Fabien Papi confirme la situation.

L'avenant n°1 à la convention Erasmus+ 2023-1-FR01-KA131-HED-000132052 est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Proposition de remise gracieuse de dette d'un étudiant

Ahmed El Kaladi explique que l'avis du conseil d'administration est sollicité sur une proposition de remise gracieuse de la dette d'un étudiant de l'UFR des langues. En stage en Espagne en 2022-2023, cet étudiant a procédé à l'interruption de son stage en raison du non-respect par l'entreprise des clauses de la convention (horaires de travail notamment). L'étudiant devait donc rembourser la bourse de stage Erasmus+ qu'il avait perçue. Un échéancier lui a été proposé, il a ainsi remboursé une partie de la dette (390 euros), mais, étant non solvable, il ne peut s'acquitter du solde de 1 194 euros.

La proposition de remise gracieuse de dette d'un étudiant reçoit l'avis favorable du conseil d'administration à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Conclusion du conseil d'administration

Monsieur le président rappelle qu'il s'agit de la dernière séance du conseil d'administration qu'il préside. Il remercie les membres du conseil qui ont soutenu tous les projets portés par l'université.

Il estime que désormais la trajectoire de l'université d'Artois est claire, sa stratégie est construite, ses partenariats sont établis. La construction et la consolidation des DIM, et notamment celui de l'intelligence artificielle pour laquelle l'université d'Artois est reconnue par tous les acteurs régionaux, a permis d'asseoir la stratégie en recherche.

La mise en place de l'alliance A2U est désormais saluée par tous, y compris ceux qui doutait de la pérennité d'une alliance sans fusion des établissements. Monsieur le président n'a désormais aucun doute pour l'avenir : les nombreux projets en cours, comme par exemple en recherche MAIA, E-Sense ou IFSEA, pour plus de trente millions d'euros, continueront de cimenter et de renforcer l'A2U. Quelles que soient les nouvelles équipes de direction des établissements, les collègues travaillent d'ores et déjà ensemble et continueront de le faire.

Monsieur le président se dit extrêmement confiant en l'avenir de l'université d'Artois, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ans, époque où l'hypothèse d'une transformation en collège universitaire était évoquée. Il a été nécessaire de se positionner face à l'émergence de très grandes universités, et de prendre des décisions difficiles en acceptant le changement. Par exemple, il faut désormais accepter l'idée qu'il n'est pas possible d'ouvrir de nouvelles formations, comme l'école d'ingénieur, tout en maintenant à l'identique l'offre de formation préexistante.

Au-delà de l'alliance A2U, les rapports avec l'université de Lille se sont adoucis et des collaborations émergent comme par exemple une structure fédérative de recherche en éducation. Dans un autre domaine, et puisque cet après-midi seront célébrés les trente ans des presses universitaires de l'université d'Artois, les conseils d'orientation stratégique d'APU et de Septentrion accueillent, lors de leurs réunions, leurs directeurs, selon un principe de réciprocité, afin que les stratégies des deux maisons d'édition puissent gagner en complémentarité.

Enfin, monsieur le président salue l'excellente santé financière de l'université. Environ 18 millions d'euros sont destinés à financer ses projets d'investissement jusqu'en 2026, et une fois ces crédits dépensés, il restera suffisamment de fonds de roulement pour alimenter de nouveaux projets.

Il termine son propos en indiquant que présider cette université a été un honneur pour lui, qu'il quitte la présidence en étant confiant pour l'avenir de l'université, à qui il souhaite « bon vent ».

La séance est levée à 11 heures 15.

Signé le mardi 19 novembre 2024,
A 14:38:06
Par Pasquale Mammone, Président

Le président de l'université d'Artois

Pasquale MAMMONE